Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260224-DEL2026_1_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 Février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 3
Votants : 26

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de Mme Hénia CHALIGNE (absente excusée) et de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : M. Michel GUILLOU à M. André GUILLOU, M. David ROLLAND à M. Christian PIERRE et M. Frédéric BERNARD à M. Vincent RANNOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Hélène CUILHE.

OBJET : 2026-1-6 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-4,

Considérant que la collectivité applique la M57,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat sur les orientations budgétaires dans un délai maximum de 10 semaines précédant l'examen du budget,

Il vous est proposé :

DE PRENDRE ACTE que le débat sur les orientations budgétaires s'est tenu le 24 février 2026 sur la base du rapport joint en annexe.

POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 27 Février 2026

Le MAIRE,
René ROCUET